

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/295/Add.3
8 février 2002

(02-0635)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

ASSISTANCE TECHNIQUE – RÉPONSE AU QUESTIONNAIRE

Communication de la Géorgie

Addendum

Besoins d'assistance technique:					
	Information	Formation	Infrastructure: (matérielle et/ou de services)	Préoccupations spécifiques	Autres
Droits, obligations et fonctionnement pratique de l'Accord SPS	Organisation d'ateliers et de séminaires au niveau national concernant la mise en œuvre de l'Accord SPS	Analyse de risque, harmonisation et transparence conformément à l'Accord SPS	Infrastructure matérielle: désignation d'une autorité gouvernementale unique pour les procédures de notification		
Sécurité sanitaire des produits alimentaires		Éducation des consommateurs et des paysans	Infrastructure de services: créer des réglementations nationales		
Santé des animaux		Éducation des consommateurs et des agriculteurs; explication des questions de mise en œuvre conformément à l'Accord SPS	Infrastructure de services: élaboration des bases légales, réforme des problèmes institutionnels et structurels Infrastructure matérielle: renforcer et élaborer des systèmes d'essais conformément aux normes internationales		
Préservation des végétaux		Explication de questions liées à la mise en œuvre de l'Accord SPS	Infrastructure de services: élaboration de normes, de règles et de recommandations conformément aux exigences internationales Infrastructure matérielle: renforcer et élaborer des systèmes d'essais conformément aux normes internationales		Accession à l'OEPP
Coordonnées de la personne à contacter	WTO Relation Division, Ministry of Agriculture and Food of Georgia 41 Kostava Str., Tbilissi – Head of Division Mr. Levan Chiteishvili; Téléphone: (995 32) 33 5420; Téléphone/téléfax: (995 32) 33 4837; Courrier électronique: lchiteishvili@yahoo.co.uk; sps_levan@access.sanet.ge				

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

(Ces renseignements peuvent inclure, entre autres choses, une description plus détaillée de l'assistance technique requise, tout renseignement général pertinent sur les raisons de la demande, la possibilité d'adopter une approche régionale pour l'octroi de l'assistance demandée et la possibilité d'une approche coordonnée entre les organisations internationales pertinentes.)

1. Droits, obligations et mise en œuvre de l'Accord SPS:

Information – conférences, séminaires, ateliers, afin de mieux comprendre les mesures prévues par l'Accord SPS.

Infrastructures – fournir au personnel formé localement une assistance technique (ordinateurs, télécopieurs, photocopieuses) et une connexion à Internet.

2. Sécurité alimentaire

Formation – La sensibilisation des consommateurs est un des thèmes essentiels.

Infrastructure (services) – Amélioration des bases légales conformément aux normes internationales.

3. Santé animale:

Formation – Améliorer les connaissances des consommateurs et des agriculteurs;

Infrastructure (matérielle): Établir et faire fonctionner des systèmes d'essais conformément aux normes internationales.

4. Préservation des végétaux

Formation – Expliquer en détail des aspects particuliers de l'Accord SPS comme l'évaluation des risques, l'équivalence, l'harmonisation, etc.

Autre – Octroi d'un soutien financier et de services consultatifs dans le cadre de la procédure d'accèsion à l'OEPP.
